

Municipalité de Sainte-Rita

5, rue de l'Église Ouest Sainte-Rita (Québec) G0L 4G0

Tél : 418 963-2967 Fax : 418 963-6539



Bulletin Municipal Avril à Juin 2025

Présentation du personnel

L'équipe du bureau :

Sergine Gagnon, directrice-générale, greff.-trés.

Guylaine Gagnon, ressource administrative.

Les employés municipaux :

Robert Lebel, chef d'équipe/opérateur machinerie lourde

Sylvain Beaumont, opérateur machinerie lourde

Charles-Édouard Viau, mécanicien et opérateur voirie hiver

André Ouellet, conciergerie

Roch Guèvremont directeur,
Bureau intermunicipal en inspection des bâtiments
et de l'environnement à la MRC des Basques

418-851-3206 poste 3121

Heures d'ouverture du bureau pour la population

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h00 à 12h00
13h00 à 16h30



Site Web
<http://www.ste-rita.ca>

Courriel
admin@ste-rita.ca



Monsieur Michel Colpron, maire

Monsieur Jean Gagnon, conseiller
Madame Christine Charlebois, conseillère
Monsieur Dany Ouellet, conseiller
Vacant
Monsieur Pascal Lavoie, conseiller
Monsieur Danny Michaud, conseiller

siège # 1
siège # 2
siège # 3
siège # 4
siège # 5
siège # 6

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

- 7 juillet
- 4 août
- 8 septembre

BIENVENUE À TOUS!

Mot du maire

Juin 2025

Bonjour à tous,


Déjà l'été 2025 malgré les apparences... Les activités municipales (voirie d'été, maintenance de la machinerie et des infrastructures, vérification mécanique, etc) sont en cours.

L'abat-poussière sera épandu bientôt (en juin selon la disponibilité de l'entreprise engagée).

Certains travaux majeurs dans le cadre de la TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec) seront effectués cet été en plus des opérations de voirie courantes. L'été dernier nous avons entrepris le débroussaillage du bord de la majorité des rangs. Cet été, et pour les années à venir, des opérations d'entretien mécanique de la végétation seront faits dans le but de ne pas perdre le contrôle sur les repousses.

Les travaux d'asphaltage de la rue Principale sud (devant le cimetière) devait être effectué l'an dernier (pour le 100^e anniversaire de la paroisse de Sainte-Rita) mais le programme de subvention n'avait plus de fond dans ce programme. Cette année ça se sera fait, avec des fonds spéciaux venant de notre député Mme Amélie Dionne. Nous en profiterons pour asphalté la surface de la patinoire grâce au fond pour la Revitalisation de la MRC des Basques, les sommes qui manqueront seront comblées localement.

Je profite de l'occasion, avec la venue de température chaude, pour vous rappeler l'importance de la prévention en ce qui concerne les feux de forêts. Il est impératif de respecter les consignes d'interdiction concernant les feux à ciel ouvert. Pour les fumeurs, pensez-y sérieusement avant d'écraser votre mégot n'importe où par terre ou de le jeter par la vitre de votre auto. La prudence est constamment de mise et soyez conséquent avec vos gestes en tout temps.



*Sur ce, je vous
souhaite un superbe
été...*

Votre maire,



Michel Colpron

Conseil Municipal

Nous profitons du journal pour vous transmettre des informations diverses concernant les décisions ou sujets discutés lors de nos dernières séances du conseil. Veuillez noter que le procès-verbal complet est disponible sur le site officiel de la municipalité : www.ste-rita.ca. En voici un résumé.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2025

RÉSOLUTION PROGRAMMATION #1 -TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu unanimement par les conseillers;

QUE la municipalité de Sainte-Rita s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Sainte-Rita s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la municipalité de Sainte-Rita approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité de Sainte-Rita s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la municipalité de Sainte-Rita s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité de Sainte-Rita s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



ADHÉSION À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU BAS-SAINT-LAURENT (TCABSL)

ATTENDU QUE la Table de concertation des aînés du BSL nous invite à adhérer à la TCABSL, qui a pour mission de concerter ses membres et la population, d'informer, de référer et d'accompagner les aînés dans la recherche de solutions aux défis liés au vieillissement, à la pauvreté et à la solidarité citoyenne;

ATTENDU QU'en adhérant à la TCABSL, nous pourrons :

Partager et recevoir des informations des Tables locales de concertation

Recevoir de l'information sur les programmes gouvernementaux, tel que PNHA et QADA

S'impliquer dans des enjeux majeurs, tels que la lutte contre la maltraitance, le soutien aux proches aidants, le maintien à domicile, l'accès aux soins de santé, ect.

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu unanimement par les conseillers;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita acceptent d'adhérer à la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent au coût de 20, \$ pour l'année 2025, valide du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

DEMANDE DE L'ENSEMBLE VOCAL SYNERGIE

ATTENDU QUE l'Ensemble vocal Synergie, organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir et d'intégrer le chant choral dans les activités de la région et que cet organisme a su, au fil des ans, faire briller l'univers culturel et musical dans le cœur des gens de notre belle région;

ATTENDU QUE deux concerts printaniers seront présentés le 3 mai à 19h30 et le 4 mai à 14h00 et que l'organisme nous offre la possibilité de nous impliquer financièrement afin de soutenir les 23 chanteurs membres de l'Ensemble et provenant de différentes municipalités dans les basques;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon**;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de verser un montant de 50, \$ afin de participer financièrement à la tenue des concerts printaniers les 3 et 4 mai prochain.



ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN ÉPANDÉUR À SEL ET ABRASIF AINSI QU'UNE GRATTE SENS-UNIQUE POUR FREIGHTLINER

ATTENDU QUE la municipalité doit remplacer la boîte à sel du camion Freightliner vu son état d'usure actuel;

ATTENDU QUE la municipalité doit remplacer la gratte sens-unique (45) sur le Volvo qui malgré son usure pourra servir encore pour dépannage occasionnel;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçue 2 soumissions valides soit :

- Robitaille Équipement Inc. de St-Augustin de Desmaures au coût de 60 988, \$ avant taxes
- Produits Métalliques A. T. Inc. de Matane au coût de 54 266.03 \$ avant taxes

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent la soumission de Les Produits Métalliques A. T. Inc. de Matane au coût de 62 392.37 \$ taxes incluses prélevé à même le surplus accumulé et il devra être confirmé que ces 2 équipements doivent être livrés d'ici le mois d'août prochain au coût de 500, \$ pour la livraison.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2025

INVITATION AU DÎNER PATRIOTIQUE DE LA GRANDE TABLÉE

ATTENDU QUE la société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Cyprien est fière de nous convier à sa grande tablée du dimanche 18 mai prochain où il sera l'occasion de fraterniser suite à la célébration religieuse;

ATTENDU QUE les frais pour cette activité sont de 25,\$ par adulte;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita mandate monsieur Danny Michaud, conseiller au siège #6, à représenter la municipalité de Sainte-Rita lors de cet événement, de payer les frais d'inscription de 25,\$ ainsi que les frais de déplacement au montant de 13.20 \$ taxes incluses.



ENTRETIEN PAYSAGER MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent faire faire l'entretien paysager municipal (Centre Multifonctions et Entrées de villages) par les employés municipaux en poste;



ATTENDU QUE les sites sont déjà garnis de plusieurs plans de vivaces et que l'entretien ne requiert qu'un minimum d'heure de travail;

ATTENDU QUE les quelques plans et pots suspendus qui seront nécessaire pourront être acheté auprès des serres locales;

Il est proposé par **monsieur Dany Ouellet** et résolu unanimement;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita ne donneront plus de contrat d'entretien paysager à forfait mais que l'entretien sera dorénavant fait par les employés municipaux en poste.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent faire l'accueil des nouveaux arrivants dans la municipalité au cours de l'année 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipales désirent faire un hommage pour les bénévoles des différents comités de la municipalité pour l'année 2024;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu unanimement;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita mandatent madame Sergine Gagnon à envoyer une invitation à tous les comités de la municipalité afin d'inviter tous les bénévoles qui ont œuvré au cours de l'année 2024 ainsi qu'à tous les nouveaux arrivants de l'année 2024 pour un brunch prévu le dimanche 25 mai prochain.

RÉSOLUTION CONTRE L'ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

La municipalité de SAINTE-RITA demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision;



CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu unanimement;

de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France - Élane Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

OFFRE DE SERVICE POUR VISITE EN PRÉVENTION INCENDIE



ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent se conformer au schéma de couverture de risque en vigueur et ainsi effectuer toutes les visites de préventions qui font défaut;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une offre de service du préventionniste à la MRC des Basques, monsieur Denis Lauzier, pour effectuer cette tâche à un taux acceptable;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu unanimement;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent l'offre de service reçu du préventionniste de la MRC des Basques, monsieur Denis Lauzier, au montant de 25, \$ pour chaque personne ressource plus un taux de 0.59 \$ pour les frais de kilométrage à rembourser, un montant de 15, \$ / personne pour un repas si nécessaire ainsi que des frais administratif de 10%.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2025

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE AU CITOYENS

Suite au projet de Loi 122 modifiant l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit présenter aux citoyens les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin. Monsieur Michel Colpron, maire, fait la lecture de son rapport et le dépose à la table du conseil. Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le premier versement de la somme payable pour l'année 2024 pour les services de la Sûreté du Québec doit être reçu avant le 30 juin 2025;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu à l'unanimité des membres présents;



QUE la municipalité de Sainte-Rita verse la somme de 14 261\$ au ministère de la Sécurité publique pour le premier versement de la Sûreté du Québec.

ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR LE POMPAGE DES GRILLES DE RUES PLUVIALES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a demandé des soumissions sur invitation à deux entreprises pour le pompage de 14 grilles pluviales et de 3 grilles sanitaires;

ATTENDU QUE Campor Environnement Inc. de Rivière-du-Loup a soumissionné au montant de 358.91.\$ de l'heure pour 2 opérateurs ainsi que le camion VACCUM, avant taxes, pour le traitement complet;

ATTENDU QUE Sani Manic de Saint-Anaclet a soumissionné au montant 330.\$ de l'heure pour 2 opérateurs ainsi que le camion VACCUM avant taxes, pour le même traitement.

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent la soumission de Sani Manic de Saint-Anaclet au montant 330,\$ de l'heure, taxes non incluses.

OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PAVL -PROJET D'ENVERGURE (PPA-ES)

Monsieur Michel Colpron, maire, mentionne aux conseillers la réception d'un courriel, en date du 21 mai dernier, provenant du Ministre des Transports et de la Mobilité durable, signé par madame Geneviève Guilbault, nous annonçant qu'à la suite de la recommandation de notre députée, madame Amélie Dionne, qu'une aide financière de l'ordre de 60 000, \$ dans le cadre du PAVL PPA-ES, nous était accordée pour des travaux d'amélioration sur la rue Principale Sud en asphaltage. Il est à noter que ces travaux devront être effectués au cours de l'été 2025.



MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE FQM POUR DEVIS -TRAVAUX RUE PRINCIPALE SUD

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita s'est vu accordé une aide financière pour la réfection de la rue Principale Sud pour de l'asphaltage;

ATTENDU QUE pour effectuer ces travaux, la municipalité de Sainte-Rita doit mandater la firme d'Ingénierie de la FQM à la MRC des Basques afin de procéder à la préparation d'un devis pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a déjà un contrat d'asphaltage pour la patinoire de prévu en juin et qu'une demande de soumission de gré à gré sera acheminé au même contracteur;

Il est proposé par **monsieur Dany Ouellet** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent de mandater monsieur Marc Lussier, ing. coordonnateur à la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM pour la MRC des Basques, afin de préparer les plans et devis pour ce projet.

VERSEMENT DE LA RISTOURNE ANNUELLE DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM)

Monsieur Michel Colpron, maire, mentionne aux conseillers de l'obtention, du Fonds d'assurance des Municipalités du Québec (FQM Assurance), d'une ristourne -Fidélité de 362.31\$ ainsi qu'une ristourne -Performance de 656.89\$ pour un total de 1 019.21\$ pour l'année 2024. Ces excellents résultats sont le fruit d'une stratégie mise en place depuis plusieurs années, misant à la fois sur une approche renforcée de prévention des risques, une gestion financière serrée et une augmentation importante du capital propre. Cette stratégie, qui a permis d'éviter des majorations substantielles de nos coûts de réassurance.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES BASQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une demande du Centre d'Action Bénévole des Basques d'un montant de 100, \$ afin d'équilibrer le budget prévisionnel de leur projet en cours;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Journée nationale des aînés 2025, le CABB va présenter la pièce de théâtre «L'heure de Mireille», une pièce produite par la Troupe de Théâtre Parminou;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des membres présents;



QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita rejette cette demande compte tenue d'un budget serré et que cette dépense n'y a pas été prévue.

RAPPEL AMICAL IMPORTANT :

IL EST DE VOTRE DEVOIR DE PAYER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE CHIEN À CHAQUE ANNÉE.

LE COÛT EST DE SEULEMENT 5.00 \$ ET LE PAIEMENT SE FAIT AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES

HABITUELLES SUIVANTES :

LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI DE :

8H À 12H et 13H À 16H30.



La municipalité de Saint-Rita et conjointement avec le département de prévention incendie de la MRC des Basques vous avise que **des visites de prévention résidentielles s'effectueront dans la municipalité vers la mi-juin jusqu'à la fin juillet.**

On désire souhaiter et de rappeler à ses citoyens l'importance des visites d'inspection résidentielle. Les pompiers vérifieront, entre autres, l'installation et l'entretien des avertisseurs de fumée. Nous devons nous assurer de la présence d'un avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage y compris le sous-sol.

Ils analyseront également l'extincteur, advenant le cas où vous en avez un, ainsi que la présence d'un détecteur de monoxyde de carbone si un garage est annexé à la résidence ou s'il y a un appareil de chauffage à combustion.

Par la suite, ils s'assureront qu'il y a un numéro civique visible en façade de la résidence. Veuillez noter que ces visites se feront principalement les vendredis en après-midi ainsi que les samedis.

Bon à savoir :

✓ Les services de sécurité incendie effectuent l'inspection des municipalités sur un horizon de 5 ans afin de s'assurer de la conformité de vos appareils.

✓ Un avertisseur de fumée doit être remplacé tous les 10 ans. Quant à elles, les piles devraient être changées 2 fois par année, au changement d'heure, si votre avertisseur fonctionne à batterie. Il est aussi possible de se procurer un appareil ayant une pile au lithium. Celle-ci a la même durée de vie que l'avertisseur de fumée et n'a pas à être remplacée.

✓ Lorsque l'avertisseur de monoxyde est requis, il doit y en avoir un ou deux selon la caractéristique de la maison.

✓ La présence d'un numéro civique visible facilite grandement le travail des intervenants d'urgence pour trouver l'adresse concernée.

Votre sécurité est un enjeu important pour nous, c'est pourquoi vous pourriez recevoir la visite de ce service de la MRC. Une courte visite qui peut sauver des vies.

En cas d'urgence, nous vous rappelons qu'il ne faut surtout pas hésiter à contacter le 9-1-1.

Pour toute question, contactez:


Monsieur Denis Lauzier,
Coordonnateur à la Sécurité Incendie et Chef à la Prévention incendie
À la MRC des Basques de Trois-Pistoles

418-851-3206 poste 3113

denis.lauzier@mrcdesbasques.com



AIDE— MÉMOIRE

<u>Village et Rangs</u>		<u>2025</u>	<u>Juillet</u>	<u>Août</u>	<u>Septembre</u>	
			4 - 18	1 - 15 - 29	12 - 26	
			10 - 31	21	11	
<u>Lac Saint-Jean</u>		<u>2025</u>	<u>Juillet</u>	<u>Août</u>	<u>Septembre</u>	
			4 - 18	1 - 15 - 29	12 - 26	
			10 - 31	21	11	

Gros encombrants - Pour les deux Secteurs : Lac-Saint-Jean et Village et rangs - 23 Septembre 2025

LE PROCHAIN PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES EST LE : **28 JUILLET 2025**



Assurez-vous de respecter cette date afin d'éviter des intérêts.

AVIS AUX RÉSIDENTS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT

Durant les mois d'octobre et novembre, des **travaux majeurs** ont eu lieu aux sites de traitement des eaux usées.

IL A FALLU EFFECTUER DES TRAVAUX MAJEURS ET VIDANGER LES BOUES.

ce qui a occasionner des coûts supplémentaires pour les contribuables desservis par le réseau d'égout.

Durant le processus, il a été remarqué **une abondance de déchets**,



LINGETTES, COUCHES ET SERVIETTES SANITAIRES NE DEVRAIENT PAS SE RETROUVER DANS LES ÉGOUTS



Ces objets provoquent une usure prématurée des pompes
et peuvent même les bloquer complètement.

Nous comptons sur la bonne collaboration de CHACUN et CHACUNE d'entre vous, pour ne plus jeter ces objets dans les toilettes. Tous ensemble, nous pouvons prolonger la durée totale du réseau et le site de traitement des eaux usées, ce qui amènera des économies à long terme aux contribuables desservis par le réseau d'égout.

Jeannot Fournier

Responsable du réseau d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Sainte-Rita.



Les Jardins Rita de Cascia



Tous les citoyens et citoyennes de Sainte-Rita sont invités à prendre part à la corvée collective pour planter et semer les légumes qui feront honneur à notre Terre nourricière!

QUAND

Samedi le 14 juin
(remis au lendemain en cas de pluie)

À QUELLE HEURE

9h00 le matin

OÙ

Aux Jardins Rita de Cascia, derrière l'église

Nous en profitons pour vous rappeler que les jardins sont accessibles à tous les citoyens et citoyennes. Toutefois, les légumes sont fragiles et ils aiment être chouchoutés! C'est pourquoi ils préfèrent terminer dans l'assiette des personnes qui en ont pris soin... plutôt que dans l'assiette de personnes totalement inconnues! 😊

Surveillez les publications sur Facebook pour plus d'information :
"Les Jardins Rita de Cascia - Municipalité nourricière".

Au plaisir de vous rencontrer en grand nombre,
Les bénévoles des Jardins

Ménage printanier de la garde-robe : 3 bonnes pratiques

La belle saison qui approche vous donne envie de libérer de l'espace dans les armoires et les placards?

Avant de jeter vos textiles usagés, pensez à leur offrir une seconde vie!

<p>1</p> <p>Organiser</p> <p>Un évènement "Troc tes fringues" avec les amis ou la communauté</p>	<p>2</p> <p>Donner</p> <p>Son linge de qualité à la friperie</p> <p>Consultez le répertoire régional ici</p> 	<p>3</p> <p>Valoriser</p> <p>En utilisant ses morceaux usés pour un projet de couture, ou en faire des guenilles</p>
--	--	--

Et si aucune de ces actions n'est possible, déposez-les à la poubelle*. En aucun cas, ils ne sont acceptés au bac bleu ou brun, ou à l'écocentre !

* En attendant qu'une meilleure option se développe dans la région.

5 trucs pour avoir une **belle pelouse écolo... sans efforts!**



Retardez la première tonte

En laissant pousser les fleurs printanières, vous aidez les pollinisateurs à trouver du nectar; chose essentielle au printemps.



Espacez les tontes

Un gazon un peu plus long emmagasine l'humidité plus longtemps et résiste mieux à la sécheresse.



Pratiquez l'herbicyclage

Laisser les rognures au sol est LE truc pour gens efficaces. Elles se décomposent en 24h et enrichissent le sol. AUCUNE raison de les mettre à la poubelle!



Évitez de tondre une pelouse mouillée

L'herbe humide colle, s'étale mal et la tonte est moins uniforme, ce qui ouvre la porte aux maladies.



Évitez de tondre en période de canicule

Cela ne ferait qu'assécher davantage votre pelouse. C'est l'été, profitez-en plutôt pour relaxer au soleil!

Alors, prêts à adopter la paresse écologique ?



Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus ?

Chaque année, en juillet, des milliers de personnes âgées cessent de recevoir leurs versements du **Supplément de revenu garanti (SRG)**. Pour éviter cette situation, il est essentiel de produire votre déclaration de revenus avant le 30 avril.

Le SRG, c'est quoi ?

Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable versée aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV).

Êtes-vous admissible ?

- Vous avez 65 ans ou plus.
- Vous vivez au Canada.
- Vous recevez une pension de SV. (canada.ca/securite-vieillesse)
- Votre revenu annuel est :
 - inférieur à 22 056 \$, si vous êtes une personne célibataire, veuve ou divorcée;
 - inférieur à 29 136 \$, si votre partenaire (conjoint, conjointe, conjoint de fait ou conjointe de fait) reçoit une pension complète de la SV;
 - inférieur à 40 800 \$, si votre partenaire reçoit l'Allocation;
 - inférieur à 52 848 \$, si votre partenaire ne reçoit ni pension de la SV ni Allocation.



Besoin d'aide ou d'information concernant votre SRG ?

Service Canada peut vous aider :

- **par téléphone** : au **1-800-277-9915** (Sécurité de la vieillesse) ou au **1-877-631-2657** (Centre d'appui).
- **en personne** : bureaux.service.canada.ca/fr



Pour des informations sur les activités de services mobiles à proximité, visitez la page : canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/services-mobiles-liaison-communautés

Conseils climat

Saviez-vous que l'exposition à la chaleur extrême peut causer des malaises, des hospitalisations et des décès?

Plusieurs personnes peuvent être à risque et certains groupes sont particulièrement vulnérables :

- aînés (65 ans et plus);
- personnes avec une maladie chronique (diabète, hypertension, problème de cœur, de poumon ou de rein, etc.);
- enfants de 12 ans et moins.



Conseils climat peut vous aviser **gratuitement** par téléphone, courriel ou SMS avant qu'une vague de chaleur survienne. Il vous rappellera également les comportements recommandés pour protéger votre santé ou celle de vos proches.



23-269-05F

Pour plus d'information ou pour s'inscrire, appeler au: **1 866-982-7282** ou visiter **Québec.ca/conseilsclimat**



PRÉVENTION DES EFFETS DE LA CHALEUR ACCABLANTE

Guide à l'attention des responsables
des camps d'été et des terrains de jeux

Pour plus d'information,
contactez Info-Santé au 811

Vous pouvez également consulter l'outil
**Il fait très chaud! - Précautions à
prendre pour les enfants** sur le site
Internet du ministère de la Santé et
des Services sociaux :
www.msss.gouv.qc.ca

Pour plus d'information,
cherchez « **chaleur** »
sur le site quebec.ca



Texte adapté du dépliant *Prévention des effets de la chaleur accablante* produit par la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale

Source : CISSS des Laurentides

Québec

La Biblioritoise

Bibliothèque municipale de Sainte-Rita

Veillez noter que votre bibliothèque sera fermée les mercredis soir à partir du 25 juin et ce, pour tout l'été.

Cependant, elle demeure ouverte du lundi au jeudi selon les horaires habituels des bureaux de la municipalité :

De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

L'horaire du mercredi soir sera de retour en septembre de 19h00 à 21h00.

Les bénévoles du mercredi seront là pour vous accueillir et vous aider!

Bon été et bonne lecture!



Règlementation piscine Québec : ce qu'il faut savoir pour que sa piscine résidentielle soit conforme en 2025



Les propriétaires de piscines ou de spas devront réviser leurs installations et s'assurer qu'elles soient conformes au **RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES** avant le 30 septembre 2025.

PISCINES VISÉES. Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

LES ENCEINTES doivent respecter les conditions suivantes:

- Hauteur minimale de 1,2 m;
- Empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte; Ne pas être escaladée facilement.

Les murs d'un bâtiment peuvent faire partie d'une enceinte à condition que ce mur ne contienne pas de porte permettant l'accès direct à la piscine et qu'il n'a pas de fenêtres à moins de 3 m du sol, sauf si son ouverture ne laisse pas passer une balle de 10 cm de diamètre.

Pour une clôture en maille de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées depuis le 1er juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1er juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.

LA PORTE doit aussi être munie d'un système qu'il la referme et la verrouille automatiquement. Le loquet peut être installé à l'intérieur de l'enceinte sur la partie supérieure de la porte ou à l'extérieur de l'enceinte à au moins 1,5 m de hauteur.

PISCINE HORS TERRE ET DÉMONTABLES Les piscines hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur et les piscines démontables dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur doivent être munies d'une enceinte respectant les caractéristiques mentionnées précédemment.

Dans le cas où la hauteur de la piscine est conforme, il n'est pas nécessaire d'entourer la piscine d'une enceinte. Cependant, l'accès à la piscine doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte.

APPAREIL DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Le filtreur, le chauffe-eau et tout autre appareil de fonctionnement de la piscine doivent être installés à plus de 1 m de distance de la paroi de la piscine ou de l'enceinte.

Les appareils peuvent être installés à moins de 1 m s'ils sont :

- à l'intérieur de l'enceinte;
- sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio);
- dans une remise.

AMÉNAGEMENT AUTOUR DE LA PISCINE Une bande de dégagement de 1 m doit être maintenue aux abords de l'extérieur d'une enceinte ou de la paroi d'une piscine, lorsque celle-ci n'est pas entourée d'une enceinte. Aucune structure ou aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine ne peut se trouver à l'intérieur de cette bande (par ex. : mur de soutènement, module de jeux pour enfant). Cependant, cette règle ne s'applique pas aux équipements mobiles comme les meubles de jardins ni aux piscines et aux enceintes installées avant le 1er juillet 2021.

Pour connaître l'ensemble des exigences applicables, il importe de se référer directement au document normatif complet de la norme BNQ 9461-100. Celui-ci peut être obtenu gratuitement sur le [site du Bureau de normalisation du Québec](#).

